

(N° 6.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1875-1876.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1876.

(Voir le N° 96, session 1874-1875, et le N° 9, session 1875-1876,
de la Chambre des Représentants.)

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1876, à la somme d'un million six cent treize mille quatre cent trente francs, (1,613,430 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Les fonds qui, à la clôture de l'exercice 1875, resteront disponibles sur les articles 31, 35 et 37, pourront être transférés au Budget de 1876.

Bruxelles, le 2 décembre 1875.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) P. TACK.

Les Secrétaires,
(Signé) ED. WOUTERS.
PETY DE THOZÉE.

Budget du Ministère des Affaires Etrangères pour l'exercice 1876.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires	
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	254,950 »
2	— du personnel des bureaux	169,950 »	5,000 »	
3	Matériel	36,000 »	»	
4	Fonds secrets	15,000 »	»	
5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles.	40,000 »	»	
CHAPITRE II.				
LÉGATIONS.				
<i>Traitements des chefs de mission.</i>				
6	Allemagne.	58,000 »	»	725,000 »
7	Autriche-Hongrie	58,000 »	»	
8	Brésil	30,000 »	»	
9	Chine	38,000 »	»	
10	Danemark, Suède et Norwège	20,000 »	»	
11	Espagne	30,000 »	»	
12	États-Unis	30,000 »	»	
13	France.	58,000 »	»	
14	Grande-Bretagne	58,000 »	»	
15	Italie	38,000 »	»	
16	Japon	58,000 »	»	
17	Pays-Bas	58,000 »	»	
18	Portugal	20,000 »	»	
19	Rome.	26,000 »	»	
20	Russie	58,000 »	»	
21	Turquie.	26,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<i>Traitement des conseillers ou secrétaires.</i>			
22	Allemagne.	11,000	»	
25	Autriche-Hongrie	11,000	»	
24	France	11,000	»	
25	Grande Bretagne.	11,000	»	
26	Italie	8,500	»	
27	Pays-Bas.	8,500	»	
28	Russie	11,000	»	
29	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation	27,000	»	
	CHAPITRE III.			
	CONSULATS.			
50	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	255,050	»	255,050 »
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE VOYAGE.			
51	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	70,500	»	70,500 »
	CHAPITRE V.			
	DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
52	Traitement d'un chancelier à Paris.	8,000	»	
35	— — à Constantinople.	8,000	5,000 »	
54	Traitement de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	45,510	6,000 »	
55	Frais de correspondance de l'administration cen- trale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	74,220	»	166,750
56	Frais de chancellerie.	20,000	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VI.			
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
57	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget .	47,000 »	50,000 »	97,000 »
	CHAPITRE VII.			
	COMMERCE, ÉMIGRATION.			
58	Frais divers et encouragements au commerce . .	42,800 »	»	60,900 »
59	ÉMIGRATION. — Service médical et surveillance . .	18,100 »	»	
	CHAPITRE VIII.			
	<i>Pensions, secours et créances arriérées.</i>			
40	Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	2,500 »	»	7,300 »
41	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	2,000 »	»	
42	Créances arriérées des exercices antérieurs, et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent	3,000 »	»	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES fr.	1,547,430 »	66,000 »	1,613,430 »